

**Comment répondre à l'enquête auprès des établissements et services
de la protection de l'enfance (ES-PE) 2021 ?**

1) Les informations recueillies

L'enquête porte sur le personnel en fonction au 31 décembre 2021, sur les enfants, adolescents ou jeunes adultes suivis au 31 décembre 2021 par votre service, ainsi que sur ceux sortis de votre service au cours de l'année 2021. Si vous considérez que certains de vos services ou annexes doivent être intégrés aux réponses de votre structure et souhaitez regrouper vos différentes activités, merci de prendre contact avec l'assistance dédiée à l'enquête (coordonnées de la hotline indiquées ci-dessous).

2) Se connecter au site de collecte de l'enquête ES-PE 2021

Les principales étapes liées à la saisie de vos réponses dans le questionnaire en ligne vous sont présentées dans le document synthétique « **Aide-mémoire** », qui vous a été envoyé par courrier postal et également présent sur le site d'aide en ligne.

Sa lecture vous permettra d'entrer pas à pas dans le site de collecte.

Vous pourrez vous connecter au questionnaire de votre service dès le 31 janvier 2022 en utilisant l'identifiant et le mot de passe qui vous ont été communiqués.

3) Aides disponibles

Pour toute autre information, vous pouvez consulter le site d'aide en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.espe.drees-faq.sante.gouv.fr>

Vous y trouverez des aides sur l'utilisation du site (compatibilité, fonctions essentielles, aide complémentaire, glossaire) et des aides sur le questionnaire (consignes et aide au remplissage, questions / réponses, nomenclatures, liste des contrôles). Tous ces documents sont imprimables.

Pour toute demande ou renseignement, une assistance dédiée à l'enquête est mise à votre disposition :

Hotline enquête ES-PE 2021

du lundi au vendredi de 9h à 18h (par téléphone ou par courriel)

01 71 25 00 11

hotline-enquete-espe@enquetes-drees.fr